

**COMPTE-RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 novembre 2012**

Membres en exercice : 16  
Membres présents : 14  
Pouvoir : 1  
Votants : 15

Date de convocation : 2 novembre 2012

Le deux novembre deux mil douze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Claude CARTERON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Claude CARTERON, Albert MECHINEAU, Jacky LABOUROT, Claude BOUE, André GIRAUD, Thérèse LEMASSON, adjoints au Maire, Marie-Jeanne CAILLÉ, Conseillère déléguée, Christine LERAY, Stéphane LEMOINE, Blandine PERTHUY, Thierry MÉNARD, Serge JOSEPH, Laurence CHAUVET, Jean-Pierre DZIOBA.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane ENTEME (pouvoir à Blandine PERTHUY), Daniel BRAUD.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur Serge JOSEPH

<b>01</b>	<b>Approbation du compte-rendu du 18 octobre 2012</b>
-----------	---

Sans observation, le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 octobre 2012 est approuvé

<b>02</b>	<b>Personnel communal : contrat prévoyance</b>
-----------	--

Le centre de gestion propose aux communes d'adhérer au contrat prévoyance pour les agents. Ce contrat permet aux agents de souscrire (s'ils le souhaitent) un contrat qui les couvre en cas de perte de traitement au-delà de 90 jours d'arrêt maladie.

Cette adhésion de la commune engage la commune à verser une participation au minimum d'1 centime d'euro par mois et par agent et au maximum le montant de la cotisation.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi pour avis sur une participation communale de 11.50 € brut par agent à temps complet, la participation sera proratisée par rapport au temps de travail. Cette proposition a reçu un avis défavorable car les représentants du personnel souhaitaient une participation plus importante. Monsieur le Maire précise que le CTP n'émet qu'un avis que le Conseil n'est pas obligé de suivre. Si l'ensemble des agents adhèrent à ce contrat la participation de la commune s'élèvera à environ 2110 €/an.

Le Conseil décide à l'unanimité d'adhérer au contrat prévoyance proposé par le centre de gestion avec une participation de 11.50 € brut par mois et par agent à temps complet.

<b>03</b>	<b>Convention avec les écoles spécialisées</b>
-----------	--

Des enfants de Monnières sont accueillis dans des écoles spécialisées, il nous est demandé de signer une convention de participation financière. Le montant versé sera égal à celui versé à l'école St Joseph soit le coût d'un élève de l'école publique.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les conventions

<b>04</b>	<b>Budget communal</b>
-----------	------------------------

- **Décision modificative**

Le cabinet LABATUT a été retenu pour le projet de transfert de la Mairie, afin de pouvoir régler les situations avant le vote du prochain budget, il est proposé au Conseil d'inscrire le montant de la prestation jusqu'à l'avant-projet définitif plus l'esquisse et de prévoir en équilibre un emprunt.

Missions	Montant HT
DIAG	7360.00 €
APS	8280.00 €
APD	10580.00 €
Esquisse	5900.00 €
Total HT	32120.00 €
TVA	6295.52 €
<b>Total TTC</b>	<b>38415.52 €</b>

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante :

D 2315-63	Immobilisations en cours	+ 38 500.00 €
R 1641-63	Emprunts	+ 38 500.00 €

- **Subventions**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la participation communale aux associations SEMES et Art du Bois était prévue au titre de cotisation or il s'agit de subvention, le Conseil doit donc délibérer pour l'attribution de ces subventions.

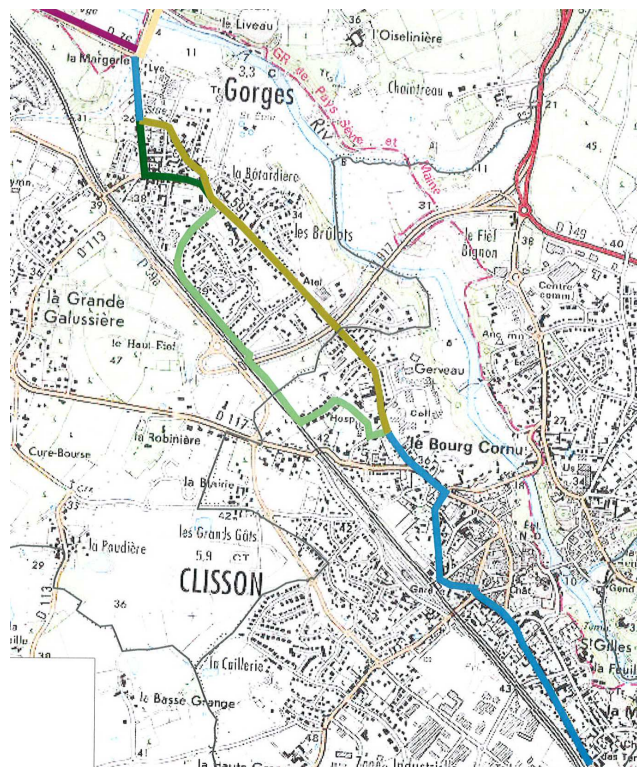
Le Conseil décide de verser une subvention de 1036.26 € à l'association SEMES et 287.85 € à l'association Art du Bois

**05**

**Schéma vélo**

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur les propositions de circuits du futur schéma départemental vélo dans notre secteur. Sur chaque portion il est proposé plusieurs scénarios.

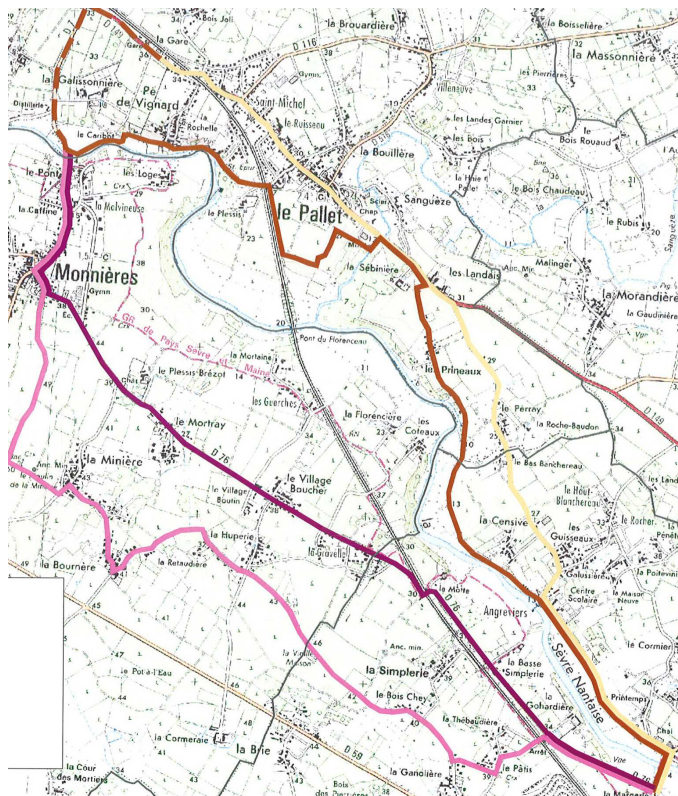
Ce schéma vélo vis 2 objectifs : coupler les circuits utilitaires (déplacement doux vers les commerces et les gares) et les circuits touristiques



Pour cette section il est proposé de retenir la variante 2. Cette variante semble la plus pertinente, en desservant notamment le pôle scolaire de Gorges et en venant compléter les autres aménagements déjà réalisés entre centre-bourg et aux abords du Lycée Charles Péguy

LEGENDE

	Section 1 variante 1
	Section 1 variante 2
	Section 1 variante 3
	Section 1 tracé commun



- LEGENDE
- Section 2 variante 1
  - Section 2 variante 2
  - Section 2 variante 3
  - Section 2 variante 4
  - Liaison gare

Les principes de base retenus pour les futurs trajets du schéma vélo sont de répondre aux besoins utilitaires et de sécurité, et aux besoins touristiques du territoire. La variante 2 répond aux premiers en reprenant l'épine dorsale du maillage communal projeté dans le cadre de l'étude initiée par la CCVC et qui vise à permettre aux habitants de nos « hauts villages » d'accéder au bourg puis à la gare du Pallet en évitant la dangereuse RD 76. Son intérêt touristique est évident en empruntant parmi les plus belles routes communales du vignoble serpentant dans les vignes et menant notamment au remarquable belvédère du moulin de la Minière que l'on retrouve sur beaucoup de publications.

On y jouit peut-être de la plus belle vue d'ensemble sur le vignoble de Nantes, de la Loire jusqu'au Mont des Alouettes et plus loin encore Saint Michel Mont Mercur. Variante qui dessert et desservira les points d'accueil et de gîtes de la Bournaire, Minière, Maisdonnière, et deux dans le bourg (église XII<sup>e</sup>) Variante qui frôle à 500 mètres l'espace de pêche et loisirs de l'étang des Tuileries récemment mis aux normes d'accessibilité.

Cette variante préfigure aussi sans doute le schéma vélo qu'il va convenir d'élaborer après la rive droite de la CC Vallet, sur la rive gauche. Schéma qui permet d'imaginer à terme des connexions à l'intérêt touristique évident entre les circuits de Maisdon- Château-Thébaud – Saint Fiacre (Caffino, Canterie) et celui de Monnières, via les deux gares de la Haye-Fouassière et le Pallet.

Enfin le conseil émet le vœu de voir enfin réalisé dans ce cadre l'urgente sécurisation, demandée dès le précédent mandat, entre le pont de Monnières et la route du Port Domino sur Le Pallet. Pour l'heure la cohabitation sur la levée, sans protection entre marcheurs du GR, cyclistes, deux roues, voitures et camions de la carrière de Gorges ou desservant en nombre croissant les chais Castel, fait craindre le pire

<b>06</b>	<b>Sentiers pédestres</b>
-----------	---------------------------

- **Travaux**

**Les Yolais : aménagement du talus (emmarchement et rampe)**

Suite à la déviation du sentier en début d'année 2012, en raison d'effondrement des berges sur la Sèvre, un nouveau cheminement a été aménagé dans le bois des Yolais (travaux de débroussaillage et création d'une passerelle). Cependant, l'accès au cheminement aménagé dans le bois reste aujourd'hui complexe et périlleux en raison d'un important talus abrupt non aménagé

### **Grotte de Lourdes : réfection des escaliers et de la rampe**

La partie basse des escaliers est en très mauvais état (il n'y a plus de marches) et la rampe est cassée.

### **Bois des Tuileries : réfection et consolidation des passerelles**

Les passerelles aménagées en 2006 sont en mauvais état : certaines planches de bois sont très abîmées et surtout l'ensemble de la structure est instable.

Les travaux seraient réalisés par l'association SEMES pour un montant de 3629 € et peuvent être subventionnés à 70 % par le Conseil Général

Le Conseil Municipal approuve le programme et sollicite la subvention du Conseil Général

- **Entretien 2013**

Comme chaque un programme d'entretien des sentiers pédestres est programmé, il est réalisé par l'association SEMES et peut être subventionné à 70 %.

Pour l'année 2013, il est prévu 3.5 jours de travail sur le tronçon des Yolais en direction du terrain de foot, sur le tronçon de la grotte de Lourdes, dans le chemin du bois des cassières, sur le tronçon de la Cordouère.

Le Conseil Municipal sollicite la subvention du Conseil Général.

<b>07</b>	<b>Questions diverses</b>
-----------	---------------------------

- **Travaux assainissement de la rue des Moulins**

Lors du passage caméra on a pu constater que le réseau des eaux usées de la rue des Moulins est très usagé et qu'il convient de faire des travaux de réhabilitation très rapidement.

Le cabinet de maîtrise d'œuvre 2LM a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre (montant de la prestation 5621.20 € TTC).

Le Conseil sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général

- **Assainissement la Hallopière**

Une réunion publique d'information s'est tenue le 8 novembre en présence du cabinet 2LM et de la SAUR, 65 personnes environ étaient présentes. Le raccordement des habitations sera possible à compter du 26 novembre prochain.

- **Schéma directeur des eaux pluviales**

La prochaine réunion se tiendra le 26 novembre prochain et les élus disponibles sont conviés à cette réunion. Des décisions seront à prendre par le Conseil sur le taux d'imperméabilisation des zones du PLU, et sur ce sujet très technique il est souhaitable qu'un maximum de personnes assistent à la réunion.

- **Rencontre CAUE**

Une réunion de travail avec le CAUE sur les zones 1AUh a eu lieu, et un calendrier de travail a été établi.

Une réunion de la commission d'urbanisme élargie au comité de travail du CAUE est programmée pour définir les souhaits de la commune dans ce secteur (taille des terrains, voies ....), ces propositions seront présentées lors du Conseil Municipal de janvier et une nouvelle rencontre avec le CAUE aura lieu le 21 janvier prochain.

Concernant la situation des abords de la Cure jusqu'aux bâtiments « Orges et Olives », un cahier des charges établi par le CAUE sera proposé au cabinet d'architecte qui travaille sur la future Mairie pour nous proposer un devis. L'idée étant d'élargir leur champ de réflexion sur ce secteur et d'étudier les possibilités d'aménagement.

### **Infos**

- Daphné MECHINEAU directrice de la halte-garderie nous a quitté fin octobre car elle a trouvé un poste à plein temps, nous avons recruté Elise BONNET de Saint-Fiacre

- Groupement de commandes

Diagnostic du réseau d'eau chaude et contrôle légionnelle dans les établissements recevant du public : Entreprise CVPA pour un montant total de 1296.46 €)

Panneaux de signalisation : l'entreprise LACROIX Signalisation a été retenue

- Achats de 30 tables et 3 chariots pour la grande salle pour un montant de 5 225.78 €

Non exercice du droit de préemption sur les parcelles

A0 174 : vente COUTEAU

BI 855 : vente PLANCHOT

ZH 14 et 15 : vente BLANLOEIL

AL 469 : vente LOIRAT

AY 341 et 365 : vente METAIREAU

BI 1222 : vente SAUVION

ZH 78 : vente BLANLOEIL

BI 616-617-725-726 : vente COUSSEAU

Prochain Conseil le 20 décembre 2012 à 20h30

Claude CARTERON		Serge JOSEPH	Secrétaire de séance.
Claude BOUÉ		Jacky LABOUROT	
Daniel BRAUD	Absent	Thérèse LEMASSON	
Marie-Jeanne CAILLÉ		Stéphane LEMOINE	
Laurence CHAUVET		Christine LERAY	
Jean-Pierre DZIOBA		Albert MÉCHINEAU	
Stéphane ENTEME	Absent	Thierry MÉNARD	
André GIRAUD		Blandine PERTHUY	